

## ÉDITO DU MAIRE



### NOS AMIS LES BÊTES... VRAIMENT ?

Et si pour une fois nous ne parlions pas de nous ? Nous, les humains. Si nous ralentissions un temps le flux de nos vies, de nos problèmes du quotidien ou de nos questionnements centrés, pour réfléchir autrement, pour réagir autrement,

pour se responsabiliser autrement, dans l'intérêt des autres ? Ces autres, ce sont les animaux. Ceux qui composent la grande chaîne du vivant dans toute sa diversité, les animaux dits non domestiqués. Et les autres, plus familiers, plus proches, dits de compagnie, ceux que l'on appelle nos amis les bêtes. NOS AMIS ? À se demander si le terme est toujours bien approprié.

**Ces quelques lignes sont en fait « un coup de gueule » à retardement**, une façon de conjurer les tristes constats de l'été 2023 et les trop nombreuses situations pénibles qu'il a fallu gérer, souvent dans l'urgence, parfois dans la sidération et l'émotion. Pour que l'été 2024 ne ressemble pas au précédent, redéfinissons ensemble la notion de responsabilité des propriétaires et gardiens, plus particulièrement de chiens, et rappelons que la relation entre l'homme et l'animal crée des obligations du premier envers le second, à commencer par s'assurer de son bon traitement. La loi du 16 février 2015 (amendement Glavany) apporte une évolution juridique fondamentale qui consacre à l'animal un statut d'être vivant doué de sensibilité. Les obligations de son propriétaire vis-à-vis de la société en sont ainsi renforcées.

**De la négligence à l'imprudence, de l'inconscience à l'indifférence, de la maltraitance à la souffrance**, la liste de l'inacceptable est bien longue. Elle va des moutons laissés quasiment à l'abandon dans un pré à des situations plus courantes comme les nuisances par aboiements et divers troubles de voisinage ou encore la divagation des chats et des chiens (souvent sans collier ou sans un puçage devenu pourtant obligatoire depuis 2011), mal surveillés ou mal gardés. Mais aussi des constats plus dramatiques comme il y a un an, avec l'attaque d'un chien divagant qui a causé la mort d'un poney, provoquant un émoi bien légitime. Ou encore un autre dévorant des moutons. Ou encore l'abandon, au cœur de l'été de trois chiens, enfermés quinze jours dans une pièce, sans eau, au milieu de leurs excréments, que j'ai dû aller nourrir pour leur éviter le pire. Ou encore ce chien volontairement abandonné en cœur de bourg, adopté par une adjointe de peur qu'il soit rapporté à un maître qui lui aurait assuré un sort peu enviable. Je pourrais encore ajouter d'autres « affaires » qui ont mobilisé de très nombreuses heures d'élus et nourri leur exaspération. Elles ont toutes

un dénominateur commun : l'irresponsabilité délictuelle de leurs propriétaires.

**Alors comment, au niveau communal, traiter cette double problématique qui place face-à-face l'animal et l'homme ?** D'un côté, faire en sorte de respecter la dimension affective des animaux domestiques ou de compagnie et dénoncer tous les cas de maltraitance constatés ou portés à notre connaissance. Comme nous l'avons déjà initié, nous continuerons à assurer les signalements et les mesures coercitives. D'un autre côté, assurer la nécessité d'une surveillance et d'une application des règles et lois qui permettent au plus grand nombre de se sentir en sécurité. La police du Maire sur la gestion des animaux divagants (surtout les chiens) s'exercera désormais de façon stricte. À défaut d'identification de l'animal, ou récurrence de défaut de surveillance par le maître, l'animal sera placé en fourrière dans les 24 heures maximum. La Commune a conventionné avec une fourrière privée qui fera systématiquement supporter au propriétaire les frais d'enlèvement, de garde, voire de soins vétérinaires. Au cas par cas, l'amende forfaitaire de quatrième classe de 135 € pourra être appliquée.

Pour finir sur une note plus légère, si nous espérons un été plus apaisé c'est pour le partager avec vous toutes et tous, avec envie et décontraction. Au travers d'un riche programme d'animations et de festivités que vous avez découvert dans l'agenda des sorties, ou à la croisée de nos jolis chemins que nous aimons fréquenter... en toute sérénité.

« P.S. : hélas l'actualité nous rappelle que rien n'est derrière nous. Il y a une quelques jours, deux chiens non surveillés ont tué 5 chèvres et blessé plusieurs autres à la ferme de La Corbinière. ».

Philippe DENIAU



## CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE SAMEDI 20 JANVIER

La salle des fêtes affichait complet en ce dimanche pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire. Des intermèdes musicaux interprétés par Manon Legrumelec (du collectif 780), sont venus ponctuer les vœux, le bilan 2023 et les projets 2024. Le pot de l'amitié qui venait conclure cette matinée permettait des échanges entre Audoniens.



## CÉRÉMONIE COMMÉMORATIVE DIMANCHE 8 MAI



## JOURNÉE PÊCHE AUX ÉTANGS

Dimanche 3 juin – Une journée Pêche aux étangs accueillait environ 25 pêcheurs pour une agréable journée malgré le temps frais et gris.



## COURSE CYCLISTE

### DIMANCHE 14 AVRIL - TRAVERSÉE DE LA COMMUNE PAR LES CYCLISTES DU « TOUR DU VAL D'AMBOISE »

La première course « Val d'Amboise » organisée par l'UNCANN traversait les 14 communes de la Communauté de communes. Les 150 coureurs engagés, arrivaient de Montreuil par la rue de Gerbaut pour prendre le mail et la rue Jean-Antoine Genty. Après le passage devant la mairie, ils bifurquaient place de l'Aître vert avant de s'élancer pour un sprint intermédiaire dans la montée de la rue de la Poste puis de redescendre sur Limeray.

**Merci aux bénévoles présents sur le circuit d'avoir assuré la circulation et la sécurité des cyclistes.**

## CONCOURS DE RÉCITATION



Pour la troisième année consécutive, la mairie de Montreuil-en-Touraine a organisé son concours de récitation pour les élèves des classes de CM1 et CM2 des communes de Montreuil en Touraine, Saint-Ouen-les-Vignes,

Neuillé-le-Lierre et Autrèche. C'est avec fierté et beaucoup d'assurance que les enfants ont déclamé leur poésie devant une assemblée nombreuse et admirative. Félicitations à nos élèves qui se sont placés dans les 5 premières places. Les enfants ont reçu en cadeau un sac rempli de petites surprises bien appréciées. Merci à tous pour ce moment de partage et de convivialité.

## AU THÉÂTRE CE SOIR !

Formée en automne 2023 sous l'impulsion de Daphné Taverne et Noémie de Sousa Pinto, la troupe de théâtre des COMÉD'OUEN compte dix-sept comédiens amateurs et mêle enfants et adultes.

Les 14 et 15 juin, les tout nouveaux – et talentueux – artistes ont foulé (et brûlé !) pour la première fois les planches de la scène de la salle des fêtes.

À l'occasion de ces deux représentations, les plus jeunes des acteurs nous ont montré que la valeur n'attend pas le nombre des années dans une série de saynètes « Le théâtre qui rend fou »... et qui fait rire !



Une mort suspecte sur scène faisait monter la tension d'un cran en deuxième partie de soirée car « Le coupable était dans la salle ». Mis en garde à vue par un inspecteur de

police particulièrement zélé, les spectateurs ont finalement été libérés et ont pu rentrer chez eux, ravis par cette soirée dont on espère qu'elle sera suivie de nombreuses autres !

## CLASSE DE DÉCOUVERTE MURAT LE QUAIRE

Du 13 mai au 17 mai, les enfants des classes de CM1 et CM2 de Saint-Ouen-les-Vignes et Limeray sont partis dans le Puy de Dôme pour la découverte de la région et de leurs volcans. Logés dans un centre de vacances, où ils ont été accueillis avec chaleur, ils ont participé à de nombreuses activités, encadrés par Tristan et Juliette les deux animateurs dédiés à notre groupe (jeu de piste, création de volcans, visite de musée, château, jeu de l'oie géant et boum). Ils ont découvert la nature environnante, la faune et la flore et participé à de nombreuses expériences au plus près de la nature. Malgré le temps maussade cela a été une expérience enrichissante et joyeuse. Merci aux parents accompagnateurs, aux directrices des deux écoles et notre chauffeur Thierry pour ce beau voyage. **Une soirée vidéo a été organisée le 28 juin à Limeray pour faire découvrir aux familles ce merveilleux voyage au pays des volcans.**



## UN MAGNIFIQUE CONCERT

Dimanche 23 juin, dans le cadre du Printemps Des Jeunes Musiciens, l'association audonienne Un Temps Cité présentait le Quator HERMÈS : Omer Bouchez (violin), Élise Liu (violin), Yung-Hsin Lou Chang (alto) et Yan Levionnois (violoncelle) ont enchanté le public venu nombreux les écouter dans leur interprétation d'œuvres de Joseph Haydn, Ludwig van Beethoven et Charlotte Sohy.

Un grand et magnifique moment de musique, hors du temps, offert par de talentueux jeunes musiciens !



## UN TOUR DU MONDE EN 80 MINUTES !



Samedi 22 juin, à l'occasion de la traditionnelle fête de fin d'année, les élèves de l'école ont entraîné à leur suite dans un fabuleux voyage autour du monde un public nombreux et enthousiaste. Au gré de saynètes, chants et danses, les enfants ont ainsi fait voyager leurs parents en Afrique, en Australie, au Japon, en Sibérie, en Amérique... et même à Amboise ! Une fusée vrombissante, fumante, plus vraie que nature a ensuite redéposé tout le monde dans la cour de l'école ! Chacun des élèves de CM2 partant bientôt pour le collège a ensuite reçu une calcullette de la part de la municipalité. Pendant le reste de ce bel après-midi ensoleillé, les plus jeunes ont pu profiter des nombreux stands de jeux préparés à leur intention pendant que les adultes se rafraîchissaient à la buvette. **Un grand merci à l'équipe de l'APE pour l'organisation de cette belle kermesse dont on sait le travail qu'elle demande ! Merci aussi aux enseignantes qui ont préparé le spectacle avec leurs élèves,** fruit d'un travail mené tout au long de l'année scolaire dans les quatre classes de l'école en géographie, lecture, production d'écrit, sport, et bien-sûr, musique ! Dans ce dernier domaine les élèves ont bénéficié du talent et des compétences de M. Olivier Carrillo, intervenant musical financé par la municipalité. Celui-ci a accompagné et guidé les élèves dans leur découverte des sons, du rythme, du plaisir de jouer et chanter ensemble pour aboutir à une production collective finale de grande qualité. Pour cela, le musicien s'est appuyé sur la FROG TOUCH, « orchestre du bout des doigts », à la fois outil pédagogique et instrument de musique qu'il a inventé avec son frère et mis au service de sa pratique professionnelle.

**Qu'il en soit remercié ! Un grand bravo à tous !**

### LA FROG TOUCH : C'EST QUOI ?

La FrogTouch est à la fois un instrument de musique (fabriqué en Provence) et une méthode pédagogique créée en partenariat avec les plus grands spécialistes canadiens de la pédagogie musicale et des neurosciences. Elle permet à chacun de jouer de la musique, collectivement, par simple contact de la peau !

### LA FROG TOUCH : COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

Ce système innovant permet à chaque élève debout sur un pad en silicone breveté de déclencher un son, une note, un accord en touchant la peau d'un autre camarade. Gérées par une IA, les multiples combinaisons, lorsqu'elles sont correctement réalisées permettent de jouer des phrases musicales complexes, des accompagnements originaux et d'improviser avec un résultat sonore et musical professionnel. Les enfants peuvent chanter danser et jouer l'accompagnement de la chanson, tout en même temps.

## VERGER PÉDAGOGIQUE ET CONSERVATOIRE

Après l'achat de petits greffons en 2022 et 2023 de variétés anciennes de pommiers (auprès des « Croqueurs de pommes de Touraine »), la deuxième étape consistait à planter les 10 petits plants à leur place définitive. Pour ce faire nous avons pu compter sur la participation très enthousiaste des 22 élèves de la classe de CM1-CM2 de Mme Forrez le 23 février dernier.

Les nouveaux pommiers tels que *Martrange*, *Groseille*, *Api*, *Cirette*, *Belle des buits* pour ne citer qu'eux, n'ont plus qu'à pousser à leur rythme pour donner dans quelques années de belles pommes à déguster aux saveurs propres à chacune. Avec les beaux jours, la prochaine étape d'aménagement de ce terrain à côté du cimetière, consistera à accueillir une ruche pédagogique associée à une jachère mellifère.



## CHANTIER PARTICIPATIF DE NETTOYAGE DU CIMETIÈRE

À la fin du mois de mars, quelques jours avant Pâques, un troisième chantier participatif a réuni une équipe d'une douzaine de volontaires pour le nettoyage du cimetière. Merci à eux d'avoir participé à ce qui devient une tradition, deux fois par an. Le prochain chantier aura lieu fin octobre, notez-le dès maintenant dans votre agenda !



## ENVIRONNEMENT

### « AUX PETITS SOINS » POUR LE MAIL



Le Mail des Tilleuls est inscrit au patrimoine naturel de la Vallée de la Remberge sur la commune. Depuis sa plantation, supposée en 1777, les Municipalités successives ont porté toute leur attention, et leurs moyens du moment, pour lui assurer longue vie.

Avec le site des Étangs ouvert au public en juillet 2022, il fait partie intégrante d'un ensemble que nous pouvons considérer comme le poumon vert du bourg. Lieu de promenade par excellence, mais aussi site sensible, le Mail a bénéficié ces dernières semaines de nouveaux soins de protection et d'embellissement. Justifiant encore davantage sa vocation de site ouvert, y compris à la simple vue, il a été décidé de supprimer en son contrebas toute la limite séparative avec l'étang nord constituée d'un vieux grillage colonisé depuis des décennies par une végétation sauvage. Un véritable travail de forçats réalisé par le personnel technique, Sébastien et David, aidés par Achraf, accueilli par la commune pour réaliser ses 140 heures de travail d'intérêt collectif. Tous les bois morts, ainsi que certains arbrisseaux du sous-couvert ont été retirés.

Désormais, le Mail a gagné en clarté et une toute nouvelle perspective vers les étangs s'offre au regard de tous. L'avez-vous remarquée ?

## ATELIER NICHOURS

Samedi 09 mars, l'Association Bul' de Mômes organisait un atelier « Nichours » auquel elle invitait enfants et adultes à participer. Quelques adultes bénévoles, aidés par l'équipe de Bul' de Mômes sortaient scies et marteaux pour réaliser des nichoirs à partir d'éléments naturels, pour le plaisir des enfants et le confort des oiseaux audoniens ! Ces nichoirs ont ensuite été installés sur les espaces de la commune.





## PARLONS FINANCES LOCALES ...

### I – LE COMPTE DE GESTION ET LE COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le **compte de gestion**, produit par la responsable du Service Général Comptable (ex Trésorerie) et le **compte administratif**, valant quitus de la gestion du Maire pour l'exercice 2023, ont été approuvés par deux délibérations du Conseil municipal le 20 février 2024. Les opérations sont réputées normales et régulières. Les deux comptes sont en tous points identiques.

Clôture des résultats du budget général 2023 :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT |              | SECTION D'INVESTISSEMENT |              |
|---------------------------|--------------|--------------------------|--------------|
| Dépenses                  | 585 979,62 € | Dépenses                 | 230 390,47 € |
| Recettes                  | 715 145,58 € | Recettes                 | 300 983,89 € |
| Résultat de l'exercice    | 129 165,96 € | Résultat de l'exercice   | 70 593,42 €  |
| Résultat reporté de 2022  | 135 000,00 € | Résultat reporté de 2022 | 89 278,12 €  |
| Résultat de clôture       | 264 165,96 € | Résultat de clôture      | 159 871,54 € |

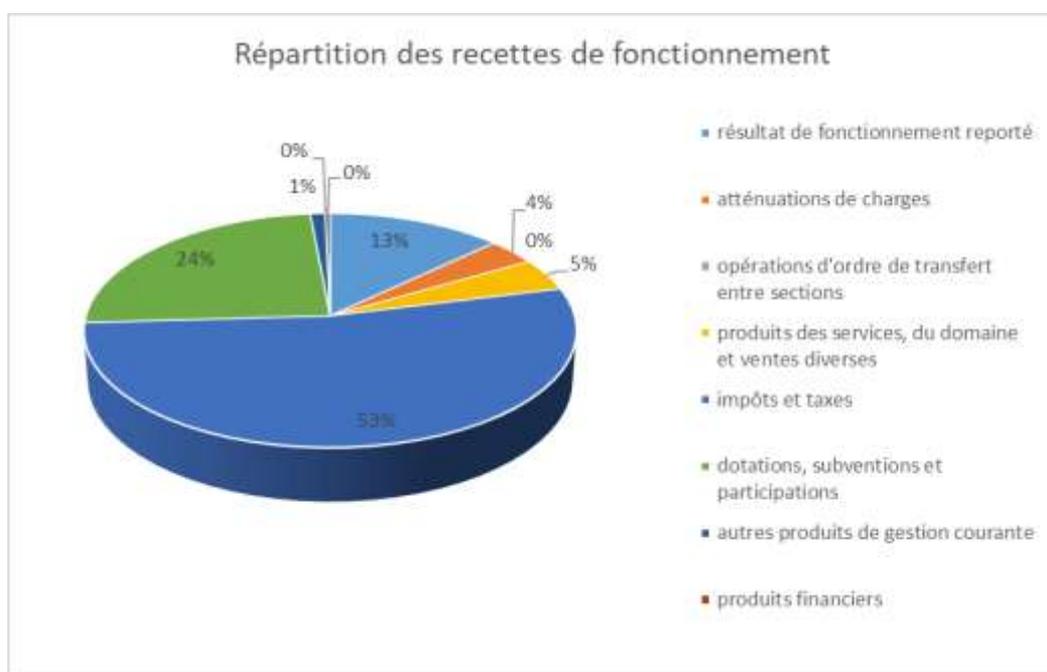
**Fonctionnement** : le report de l'exercice 2022, la dynamique des recettes fiscales en 2023 et la maîtrise des dépenses de fonctionnement ont permis de dégager un **excédent de 264 165,96 €**.

**Investissement** : L'exercice se clôture avec un **excédent de 159 871,54 €** et les restes à réaliser (opérations en cours) s'élèvent à 51 580,34 €.

**Affectation des résultats** : les résultats du compte administratif sont repris et affectés au budget primitif de 2024 pour 264 165,96 € à la section de fonctionnement et 159 871,54 € à la section d'investissement.

| Dépenses de fonctionnement réalisées 2023      | 580 269 € |
|--|-----------|
| charges à caractère général                    | 143 398 € |
| charges de personnel et frais assimilés        | 300 571 € |
| atténuations de produits                       | 66 373 €  |
| opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 333 €   |
| autres charges de gestion courante             | 66 963 €  |
| charges financières                            | 1 285 €   |
| charges exceptionnelles                        | 346 €     |

| Recettes de fonctionnement réalisées 2023      | 772 748 € |
|--|-----------|
| résultat de fonctionnement reporté             | 100 000 € |
| atténuations de charges                        | 28 337 €  |
| opérations d'ordre de transfert entre sections | - €       |
| produits des services, du domaine et ventes    | 34 711 €  |
| impôts et taxes                                | 409 251 € |
| dotations, subventions et participations       | 189 117 € |
| autres produits de gestion courante            | 8 488 €   |
| produits financiers                            | 2 €       |
| produits exceptionnels                         | 2 841 €   |



| Dépenses d'Investissement réalisées 2023            | 204 622 €           |
|---|---------------------|
| <b>HORS OPERATIONS</b>                              | <b>11 903,15 €</b>  |
| emprunts  | 11 903,15 €         |
| <b>OPERATIONS</b>                                   | <b>192 719,32 €</b> |
| <b>11- AMENAGEMENT DES ETANGS</b>                   | <b>2 880,00 €</b>   |
| grille protection derrière le moulin                | 2 880,00 €          |
| <b>12-EQUIPEMENTS TRAVAUX VOIRIE</b>                | <b>3 023,00 €</b>   |
| sécurisation rue de La Montagne - géomètre          | 3 023,00 €          |
| <b>13-AMENAGEMENTS LOCAUX SCOLAIRES</b>             | <b>131 452,55 €</b> |
| renovation énergétique du préfabriqué               | 131 452,55 €        |
| <b>14- GROSSES REPARATIONS BATIMENTS</b>            | <b>2 173,00 €</b>   |
| grille protection du presbytère                     | 565,00 €            |
| remplacement skydôme du foyer                       | 1 210,00 €          |
| téléphone portable (erreur imputation)              | 398,00 €            |
| <b>15-ACQUISITION DE MATERIELS</b>                  | <b>13 997,43 €</b>  |
| Segilog   | 6 069,60 €          |
| divers matériels pour les Services Techniques       | 1 686,81 €          |
| divers matériels téléphoniques et DATI              | 1 503,00 €          |
| baie de brassage                                    | 1 966,02 €          |
| barnums   | 2 772,00 €          |
| <b>16-AMENAGEMENTS DE L'ÎLE</b>                     | <b>39 193,34 €</b>  |
| acquisition et mise en place de l'espace de loisirs | 39 193,34 €         |

| Restes à réaliser                    | 51 581 € |
|--------------------------------------|----------|
| défenses incendie - curage et poteau | 11 655 € |
| fourreaux réseaux telecom            | 1 140 €  |
| étude énergétique école cantine      | 2 880 €  |
| étude énergétique mairie             | 1 920 €  |
| réparation des ponts ile école       | 5 913 €  |
| réparation vannes moulin             | 2 194 €  |
| columbariums et cavurnes             | 23 946 € |
| sol salle de psychomotricité         | 1 933 €  |

| recettes d'Investissement réalisées 2023  | 396 578 € |
|---|-----------|
| subventions perçues                       | 84 534 €  |
| prêt zéro Caisse d'Allocations Familiales | 25 000 €  |
| FACTVA                                    | 37 035 €  |
| taxe d'aménagement                        | 6 458 €   |
| excédent de fonctionnement capitalisé     | 122 187 € |
| opération d'ordre                         | 25 769 €  |
| excédent d'investissement reporté         | 95 594 €  |

## II – LE BUDGET PRIMITIF 2024

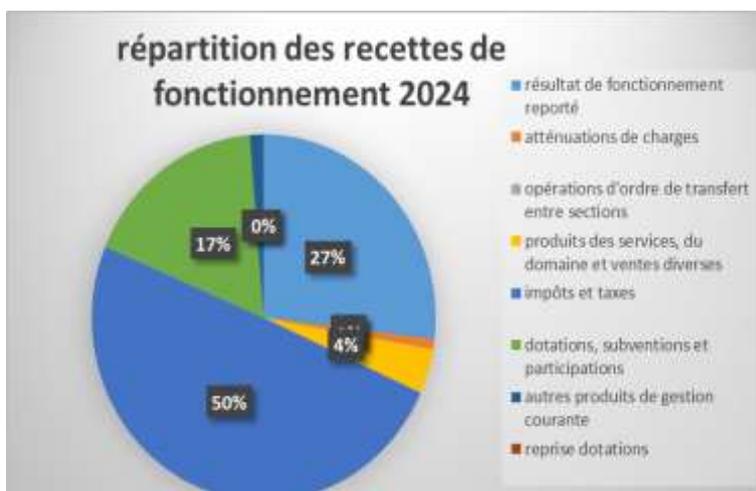
Le budget primitif 2024 a été voté en Conseil municipal le 19 mars 2024. Il se caractérise une nouvelle fois par la maîtrise des dépenses de fonctionnement avec une section qui s'équilibre en dépenses/recettes à 982.170 € et un niveau important d'investissement pour une commune de notre taille. Les travaux et les équipements, à hauteur de 431.100 €, représentent 30 % du budget, sections fonctionnement et investissement confondues. La dynamique des investissements s'affirme cette année principalement dans les secteurs de la rénovation énergétique et l'entretien des bâtiments publics (école, cantine scolaire, mairie). Une attention particulière est portée au cimetière avec la création d'un espace cinéraire et à la rénovation progressive des emmarchements. Les travaux d'aménagement des abords de la boulangerie et l'accès via l'allée des Étangs feront l'objet dans un premier temps d'une étude et d'une réalisation souhaitée avant la fin de l'année 2024.

En lien avec la Communauté des Communes, le fonds de concours inversé pour les travaux de rénovation et extension de la boulangerie est inscrit pour 50 000 €, ainsi qu'une provision de 25 000 € dans la perspective du transfert vers notre commune de la compétence voirie jusqu'alors exercée par Val d'Amboise.

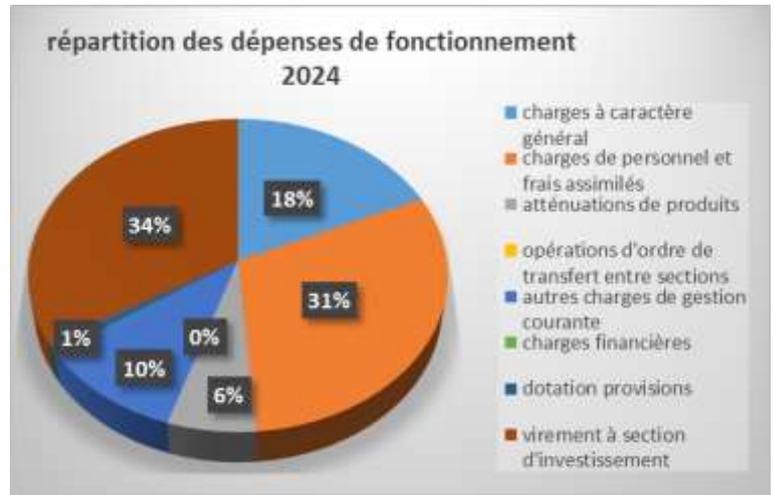
Tous ces travaux s'inscrivent dans une programmation pluriannuelle, notamment en ce qui concerne les opérations de rénovation énergétique des bâtiments et de l'éclairage public. La recherche systématique de cofinancements extérieurs, une capacité d'autofinancement nette et une épargne de gestion satisfaisantes permettent des engagements sans recours aux emprunts (pas d'emprunt contacté depuis 2015), ni recours à l'augmentation de la fiscalité (les taux d'imposition des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti restent inchangés depuis 18 ans \*).

**Taxe foncière sur les propriétés bâties 32,98 %**  
**Taxe foncière sur les propriétés non bâties 54,25 %**  
**Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 15 %**  
 \* du fait des augmentations des années 1990, ces taux restent supérieurs à la moyenne des communes de même strate

| Recettes de fonctionnement BP 2024                   | 982 170 € |
|--|-----------|
| résultat de fonctionnement reporté                   | 264 166 € |
| atténuations de charges                              | 8 748 €   |
| opérations d'ordre de transfert entre sections       | - €       |
| produits des services, du domaine et ventes diverses | 38 600 €  |
| impôts et taxes                                      | 487 446 € |
| dotations, subventions et participations             | 170 350 € |
| autres produits de gestion courante                  | 12 800 €  |
| reprise dotations                                    | 60 €      |



| Dépenses de fonctionnement BP 2024             | 982 170 € |
|--|-----------|
| charges à caractère général                    | 178 948 € |
| charges de personnel et frais assimilés        | 299 950 € |
| atténuations de produits                       | 61 000 €  |
| opérations d'ordre de transfert entre sections | - €       |
| autres charges de gestion courante             | 102 091 € |
| charges financières                            | 741 €     |
| dotation provisions                            | 10 000 €  |
| virement à section d'investissement            | 329 440 € |



| Investissement - Dépenses                                | RAR 2023    | BP 2024      |
|--|-------------|--------------|
|  | 51 580,34 € | 431 100,00 € |
| <b>HORS OPÉRATIONS</b>                                   | - €         | 71 100,00 €  |
| acquisition parcelle Manganneau                          |             | 4 000,00 €   |
| fonds de concours boulangerie                            |             | 50 000,00 €  |
| emprunts   |             | 12 100,00 €  |
| préfabriqué garderie - remboursement prêt CAF            |             | 5 000,00 €   |
| <b>OPÉRATIONS</b>  | 51 580,34 € | 360 000,00 € |
| <b>12-ÉQUIPEMENTS TRAVAUX VOIRIE</b>                     | 12 794,56 € | 107 000,00 € |
| défenses incendie (acquisition foncière + 1 bache)       |             | 18 000,00 €  |
| défenses incendie - curage et poteau incendie            | 11 654,56 € |              |
| sécurisation rue de La Montagne - géomètre               |             | 1 000,00 €   |
| sécurisation rue de La Montagne - acquisitions foncières |             | 4 000,00 €   |
| fourreaux réseaux telecom                                | 1 140,00 €  |              |
| suite travaux boulangerie - muret/voirie                 |             | 30 000,00 €  |
| reprises diverses voirie                                 |             | 5 000,00 €   |
| provision transfert voirie                               |             | 25 000,00 €  |
| programme remplacement luminaires EP                     |             | 11 000,00 €  |
| effacement réseau élec + mise en place poteaux EP        |             | 13 000,00 €  |
| <b>13-AMÉNAGEMENT LOCAUX SCOLAIRES</b>                   | 4 812,78 €  | 87 400,00 €  |
| sol préfabriqué garderie/ALSH                            | 1 932,78 €  |              |
| rénovation énergétique école et cantine                  |             | 63 000,00 €  |
| pompe chaufferie école                                   |             | 4 000,00 €   |
| étude énergétique école cantine                          | 2 880,00 €  |              |
| isolation phonique cantine                               |             | 10 400,00 €  |
| muret école  |             | 5 000,00 €   |
| réparations diverses                                     |             | 5 000,00 €   |

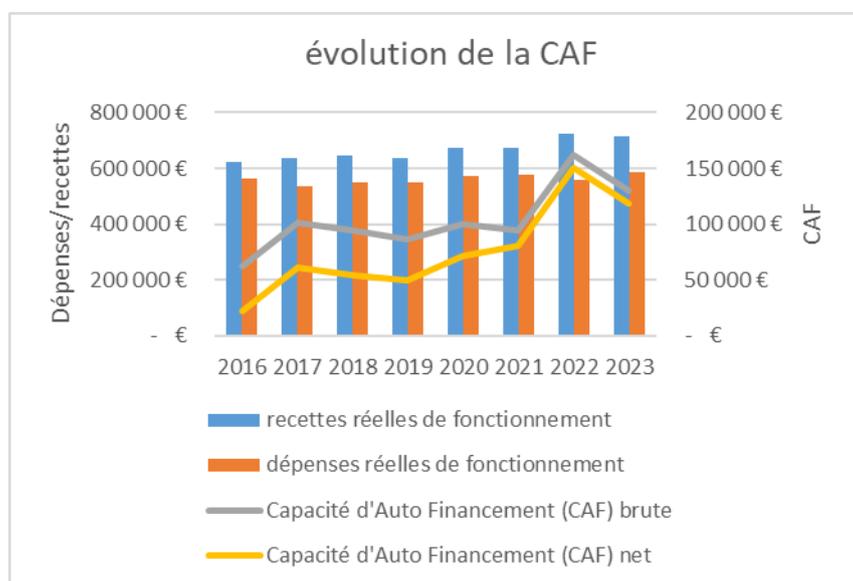
|  |             |             |
|--|-------------|-------------|
| <b>14- GROSSES RÉPARATIONS BÂTIMENTS COMMUNAUX</b> | 10 026,80 € | 53 000,00 € |
| réparations diverses                               |             | 10 000,00 € |
| terrasse boulangerie                               |             | 3 000,00 €  |
| volets habitation boulangerie                      |             | 3 000,00 €  |
| ballon eau chaude logement boulangerie             |             | 2 000,00 €  |
| étude énergétique mairie                           | 1 920,00 €  |             |
| réparation des ponts de l'île et de l'école        | 5 912,80 €  |             |
| réparation vannes du moulin                        | 2 194,00 €  |             |
| renovation énergétique mairie                      |             | 35 000,00 € |
| <b>15-ACQUISITION DE MATÉRIELS</b>                 | - €         | 34 600,00 € |
| opération mairie accueil - panneaux d'affichage    |             | 5 500,00 €  |
| opération mairie accueil - mobilier accueil        |             | 14 400,00 € |
| enseigne mairie                                    |             | 1 500,00 €  |
| hommage à Jean Ristat                              |             | 500,00 €    |
| Segilog (logiciels administratifs)                 |             | 2 700,00 €  |
| divers matériel Services Techniques                |             | 5 000,00 €  |
| baie de brassage                                   |             | 2 000,00 €  |
| décorations électriques Noël                       |             | 3 000,00 €  |
| <b>20-VERGER PÉDAGOGIQUE</b>                       | - €         | 13 000,00 € |
| plantations  |             | 1 000,00 €  |
| aménagement  |             | 12 000,00 € |
| <b>18-CIMETIÈRE</b>                                | 23 946,20 € | 15 000,00 € |
| espace cinéraire / colombarium + cavurnes          | 23 946,20 € | 12 000,00 € |
| rampe  |             | 3 000,00 €  |
| <b>19-DÉPLACEMENT DES SERVICES TECHNIQUES</b>      | - €         | 50 000,00 € |
| provision pour acquisition bâtiment + foncier      |             | 50 000,00 € |

| Investissement- Recettes                       | RAR 2023 | BP 2024      |
|--|----------|--------------|
|  | 0,00 €   | 220 995,54 € |
| <b>HORS OPERATIONS</b>                         | 0,00 €   | 178 395,54 € |
| <b>001- SOLDE D'EXÉCUTION REPORTÉ</b>          |          | 159 871,54 € |
| <b>10- DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES</b> | 0,00 €   | 18 524,00 €  |
| 10222-FCTVA                                    |          | 12 524,00 €  |
| 10226-taxe aménagement                         |          | 6 000,00 €   |
| 1068-excédents de fonctionnement capitalisés   |          | 0,00 €       |
| <b>040-OPERATION D'ORDRE ENTRE SECTION</b>     | 0,00 €   | 0,00 €       |
| 2804182-amortissements                         |          |              |
| <b>OPÉRATIONS</b>                              | 0,00 €   | 42 600,00 €  |
| <b>12-ÉQUIPEMENTS TRAVAUX DE VOIRIE</b>        | 0,00 €   | 12 600,00 €  |
| DETR DECI                                      |          | 12 600,00 €  |
| <b>13-AMÉNAGEMENTS LOCAUX SCOLAIRES</b>        | 0,00 €   | 30 000,00 €  |
| SIEIL (solde préfabriqué garderie/ALSH)        |          | 30 000,00 €  |

### III - RÉTROSPECTIVE 2016/2023

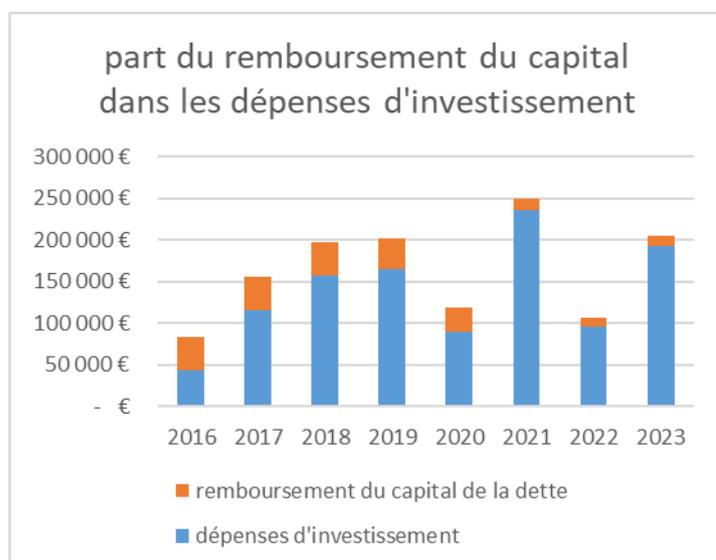
#### Présentation rétrospective sur les capacités de financement de la commune

|  | 2016              | 2017              | 2018             | 2019             | 2020              | 2021             | 2022               | 2023              |
|--|-------------------|-------------------|------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|-------------------|
| recettes réelles de fonctionnement               | 624 056 €         | 638 529 €         | 644 387 €        | 635 768 €        | 675 243 €         | 672 747 €        | 722 049 €          | 715 145 €         |
| dépenses réelles de fonctionnement               | 562 067 €         | 537 359 €         | 549 564 €        | 549 802 €        | 574 715 €         | 578 935 €        | 560 181 €          | 585 062 €         |
| <b>épargne de Gestion</b>                        | <b>70 033 €</b>   | <b>107 708 €</b>  | <b>99 853 €</b>  | <b>89 486 €</b>  | <b>102 652 €</b>  | <b>95 096 €</b>  | <b>162 955 €</b>   | <b>130 998 €</b>  |
| frais financiers                                 | 8 044 €           | 6 538 €           | 5 030 €          | 3 520 €          | 2 124 €           | 1 284 €          | 1 087 €            | 915 €             |
| <b>Capacité d'Auto Financement (CAF) brute</b>   | <b>61 989 €</b>   | <b>101 170 €</b>  | <b>94 823 €</b>  | <b>85 966 €</b>  | <b>100 528 €</b>  | <b>93 812 €</b>  | <b>161 868 €</b>   | <b>130 083 €</b>  |
| remboursement du capital de la dette             | 39 958 €          | 40 155 €          | 40 355 €         | 36 110 €         | 28 820 €          | 13 391 €         | 11 732 €           | 11 903 €          |
| <b>Capacité d'Auto Financement (CAF) net</b>     | <b>22 031 €</b>   | <b>61 015 €</b>   | <b>54 468 €</b>  | <b>49 856 €</b>  | <b>71 708 €</b>   | <b>80 421 €</b>  | <b>150 136 €</b>   | <b>118 180 €</b>  |
| ressources propres (hors 1068)                   | 58 916 €          | 106 698 €         | 49 646 €         | 70 229 €         | 61 680 €          | 98 881 €         | 56 540 €           | 153 027 €         |
| <b>financement disponible</b>                    | <b>80 947 €</b>   | <b>167 713 €</b>  | <b>104 114 €</b> | <b>120 085 €</b> | <b>133 388 €</b>  | <b>179 302 €</b> | <b>206 676 €</b>   | <b>271 207 €</b>  |
| dépenses d'investissement                        | 44 450 €          | 116 143 €         | 157 559 €        | 165 821 €        | 89 581 €          | 236 340 €        | 95 560 €           | 192 719 €         |
| <b>besoin de financement</b>                     | <b>- 36 497 €</b> | <b>- 51 570 €</b> | <b>53 445 €</b>  | <b>45 736 €</b>  | <b>- 43 807 €</b> | <b>57 038 €</b>  | <b>- 111 116 €</b> | <b>- 78 488 €</b> |
| financement par l'excédent n-1 capitalisé (1068) | 32 633 €          | 45 553 €          | 127 665 €        | 92 626 €         | 103 754 €         | 97 881 €         | 92 478 €           | 89 278 €          |
| variation du fond de roulement                   | 69 130 €          | 97 123 €          | 74 220 €         | 46 890 €         | 147 561 €         | 40 843 €         | 203 594 €          | 167 766 €         |



#### Évolution des dépenses d'investissement

| dépenses d'investissement                        | 2016     | 2017      | 2018      | 2019      | 2020      | 2021      | 2022      | 2023      |
|--|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| dépenses d'investissement                        | 44 450 € | 116 143 € | 157 559 € | 165 821 € | 89 581 €  | 236 340 € | 95 560 €  | 192 719 € |
| remboursement du capital de la dette             | 39 958 € | 40 155 €  | 40 355 €  | 36 110 €  | 28 820 €  | 13 391 €  | 11 732 €  | 11 903 €  |
| Capacité d'Auto Financement (CAF) brute          | 61 989 € | 101 170 € | 94 823 €  | 85 966 €  | 100 528 € | 93 812 €  | 161 868 € | 130 083 € |
| ressources propres (hors 1068)                   | 58 916 € | 106 698 € | 49 646 €  | 70 229 €  | 61 680 €  | 98 881 €  | 56 540 €  | 153 027 € |
| financement par l'excédent n-1 capitalisé (1068) | 32 633 € | 45 553 €  | 127 665 € | 92 626 €  | 103 754 € | 97 881 €  | 92 478 €  | 89 278 €  |



**Quelques chiffres à retenir**

- Budget 2 sections confondues **1 413 270 €**
- Produit fiscalité attendu **487 446 €**  
(50 % budget fonctionnement)
- Dotations (dont DGF) **170 350 €**  
(17,34 % budget fonctionnement)
- Charges de personnels **299 950 €**  
(30 % budget fonctionnement)
- Subventions aux associations **5 500 €**

## VIE PRATIQUE

### DÉPLACEMENT DU POINT DE COLLECTE : « VERRE - HABILLEMENT »



Depuis plusieurs mois, les camions en charge de la vidange de notre conteneur à verre sur le parking principal ont de grandes difficultés à manœuvrer correctement. Le SMICTOM a donc demandé à la

municipalité de déplacer le conteneur. Les contraintes sont nombreuses : le conteneur doit être disponible sur l'espace public, ne pas être dans un virage, sa manipulation ne doit pas nécessiter de marche arrière pour le camion et il ne doit pas être proche d'un câble électrique.

Afin de respecter tous ces paramètres sans trop s'éloigner du centre bourg, le conteneur à verre sera déplacé en haut de la rue Jules Gautier, à côté des composteurs collectifs installés par « Touraine Propre » au printemps dernier. Dans un souci de cohérence, le conteneur servant à la récupération de vêtements sera lui aussi déplacé au même endroit dans un espace dorénavant dédié au dépôt des verres, vêtements, déchets de cuisine destinés à être recyclés.

Cet aménagement devrait prendre effet dans l'été ! Merci à tous pour votre compréhension.



**UNE OFFRE DE MOBILITÉ  
BIENVENUE AVEC  
LA CROIX-ROUGE**

Vous n'avez pas de moyen de locomotion ? Vous ne pouvez plus conduire ? Vous avez besoin d'un accompagnement pour un déplacement. Vous n'avez pas de solution ?

**Nous pouvons vous conduire.**

Le Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Saint-Ouen-les-Vignes a signé dernièrement une convention avec la Présidente de l'Unité Locale de la CROIX-ROUGE d'Amboise qui propose aux résidents de la commune un service de mobilité dénommé « transport d'utilité sociale ». Ce nouveau service de transport permet aux bénéficiaires en difficulté pour se déplacer de rompre l'isolement et d'accéder aux biens et aux services. Un temps soumis à des critères sociaux, il est désormais ouvert sans condition de ressources à tous les publics qui ne possèdent pas de moyens personnels de locomotion, de permis de conduire ou empêchés de conduire en raison d'une incapacité physique ou encore dans l'impossibilité d'être accompagnés.

Les motifs de déplacement, sur des trajets ne pouvant dépasser 100 kilomètres, sont multiples : rendez-vous et examens médicaux, visites à un proche, démarches administratives, courses, coiffeur, correspondance avec un train, accès à l'emploi et aux formations, etc. Le bénéficiaire, pris en charge par un bénévole de la CROIX-ROUGE, doit s'acquitter d'une participation s'élevant à ce jour à 0,25 € du kilomètre. Pour des raisons d'organisation du service, il doit remplir en mairie une fiche d'inscription au transport social et s'inscrire au moins 8 jours avant le déplacement envisagé.

**Pour tout renseignement en mairie : Madame Claudette Courtois, adjointe aux affaires sociales.**

## CHANTIER DU JARDIN CINÉRAIRE

Afin de pouvoir satisfaire les demandes des familles souhaitant déposer les cendres de leurs défunts dans le cimetière communal, il était nécessaire d'aménager une section cinéraire dimensionnée aux besoins de la population de Saint-Ouen-les-Vignes. Après plusieurs mois d'étude, les travaux d'aménagement du jardin cinéraire vont commencer le 1<sup>er</sup> juillet par l'installation de huit cavurnes et trois colombariums de quatre cases chacun. Un puits de dispersion des cendres surmonté d'une stèle sera aussi aménagé. C'est l'entreprise GROSLERON de Neuville-sur-Brenne qui est chargée des travaux, pour un montant de 19 955 € HT.

En septembre, ces premiers aménagements seront enrichis d'une gloriette demi-lune en fer forgé qui encadrera le puits du souvenir ainsi que de deux bancs ferronnés. Ce mobilier a été commandé à l'entreprise GODART FERRONNERIE de Neung-sur-Beuvron pour un total de 3 044 € HT.

Enfin, cet automne, AMBOISE PAYSAGE de Saint-Ouen-les-Vignes prendra en charge l'aménagement paysager du site et la plantation d'arbres et d'arbustes pour 8 106 € HT.

Une subvention du département d'un montant de 13 347 € permettra d'alléger le coût de ces aménagements pour la commune.

## CONCERT-HOMMAGE

La prochaine manifestation proposée par UTC sera un « Hommage à Jean Ristat », poète, essayiste, directeur de revues littéraires qui vivait dans la discrétion à Saint-Ouen-les-Vignes et y est décédé en décembre dernier. Ce concert-hommage, poétique et musical, lui sera rendu dimanche 8 septembre dans l'église de Saint-Ouen-les-Vignes.

## JOURNÉE PÊCHE AUX ÉTANGS POUR LES ÉLÈVES DE CE2

Journée pêche aux étangs pour les élèves de CE2 de l'école et leurs correspondants de l'école de Château-Renault

### L'article des élèves :

« Nous avons écrit à la fédération de pêche au mois de janvier. Nous leur

avons demandé s'ils pouvaient venir nous aider à pêcher avec nos correspondants de Château-Renault. Vendredi 22 mars, nous avons donc 2 activités : l'une sur la connaissance des poissons et la deuxième était la pratique de la pêche à la canne. Nous avons pêché plein de poissons, c'étaient des gardons. Nous avons bien aimé les toucher. Pour l'animation, on nous a expliqué ce qu'on peut trouver comme poissons près de chez nous, comme le brochet, le goujon, le silure et le black bass. Il y avait des poissons dans un petit aquarium et des poissons en plastique. »





Saint-Ouen-les-Vignes

## ADOPTER LES REFLEXES PRINTANIERES POUR LA BIODIVERSITE

Le printemps arrive et avec lui le retour des travaux au jardin ! Voici quelques conseils pour que celui-ci se fasse sans impacts sur la biodiversité.

→ **Du 15 mars au 31 juillet, je ne touche pas à ma haie !**

Les haies constituent des abris et des sources de nourritures pour un grand nombre d'espèces. Au printemps et en été, elles sont de plus le lieu de nidification de nombreux oiseaux. Ainsi, les associations de protection de la nature recommandent de limiter au maximum les interventions de taille des végétaux du 15 mars au 31 juillet, période critique de nidification des oiseaux.

→ **Au printemps et en été, je pratique la tonte raisonnée !**

Il n'y a pas que les haies qui fourmillent de vie au printemps. Si vous n'avez pas semé de gazon, votre pelouse se compose de plusieurs dizaines d'espèces de plantes, toutes utiles pour la petite faune. Limiter la pratique de la tonte durant la belle saison permet à ces plantes de réaliser un cycle complet (pousse, floraison, graine) et donc de garantir des ressources aux insectes, aux gastéropodes... et à tous ceux qui les consomment : hérissons, oiseaux, petits mammifères. Cela a de plus l'avantage de préserver le sol des fortes chaleurs. Pour préserver la biodiversité, l'idéal est de réaliser une fauche tardive, à partir de juillet.

→ **Si je dois planter, je choisis des espèces adaptées !**

Privilégier des essences naturellement présentes dans la Région offre plusieurs avantages. Plus adaptées, elles sont aussi plus résistantes aux aléas climatiques et fournissent des ressources alimentaires aux insectes et oiseaux indigènes.

Un guide « Planter local » a été créé pour s'y retrouver : <https://www.biodiversite-centrevalde Loire.fr/ressources/idees-actions/planter-local>

→ **Pour accueillir la biodiversité, je privilégie la diversité**

Rien de tel qu'un jardin diversifié pour accueillir une riche biodiversité. L'idéal pour accueillir un maximum d'espèces différentes est de varier les habitats. Pour cela, on n'hésite pas à multiplier les essences différentes et à créer des micro-aménagements (tas de bois, tas de pierre, murets, points d'eau, butte de sable, etc.)

Plus de conseils pour aménager son jardin en faveur de la biodiversité :

<https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/mobilisation-citoyenne/refuges-lpo/les-15-gestes-refuges/mosaique-15-gestes/les-15-gestes-refuges-pour-protger-la-biodiversite>



## LUTTER CONTRE L' AMBROISIE,

L'ambroisie est une plante envahissante dont le pollen est fortement allergisant. Agir contre l'expansion de cette plante est un enjeu de santé publique qui requiert l'implication de tous

### Comment reconnaître l'ambroisie ?

L'ambroisie sort de terre en avril-mai, se développe en juin-juillet, fleurit et émet du pollen de mi-juillet à octobre. Cette plante produit des fruits contenant des graines ou semences en septembre-novembre et disparaît dès les premiers froids de l'hiver (novembre-décembre). Toutefois, ses graines (semences) se conservent très longtemps dans les sols (plusieurs dizaines d'années).

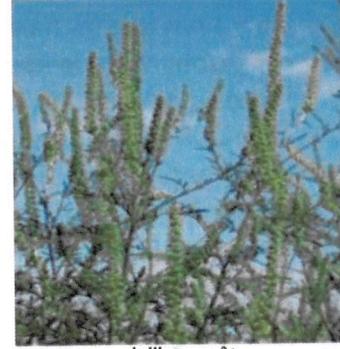
L'ambroisie mesure, selon leur lieu d'implantation, de 15 cm (accotement routier) à 2 mètres (bordure de champs). Ses feuilles très découpées sont vertes des deux côtés, ses tiges dressées, sillonnées en longueur sont souvent velues et rougeâtres. Les fleurs, très petites, sont regroupées en épis dressés de couleur vert pâle à jaune.



avril - mai



juin - juillet



juillet - août

### Que faire si j'identifie cette plante ?

À partir du mois de juin, la plante est suffisamment développée pour être reconnaissable. La destruction des plants d'ambroisie doit donc être engagée avant le démarrage de sa floraison à la mi-juillet, pour limiter sa reproduction et son expansion tout en évitant de s'exposer à son pollen.

Sur ma propriété, hors de ma propriété ou sur un terrain public, s'il y a seulement quelques plants :

- avant la floraison (fin juillet), j'enfile des gants et j'arrache les plants. Je les laisse sur place pour éviter la dissémination du pollen et des graines présentes sur la plante ou dans le chevelu racinaire ;
- pendant ou après la floraison (début août-septembre), je ne fais rien cette année, afin de ne pas m'exposer au pollen et aggraver la situation en dispersant les graines. Le printemps prochain, j'arracherai les plants.

Hors de ma propriété, je signale la zone infestée à l'aide de la plateforme nationale dédiée, par un des moyens suivants :

- l'onglet signalement sur le site [Signalement Ambroisie](#) ;
- l'application mobile Signalement Ambroisie ;
- par courriel à [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr) ;
- par téléphone au 0 972 376 888 (prix d'un appel local).

Mon signalement sera reçu par un référent de la commune qui coordonnera les actions de lutte pour éliminer l'ambroisie. Pour aller plus loin : <https://ambroisie-risque.info/>

## PRENEZ DATE

### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

**Dimanche 30 juin** – 1<sup>er</sup> tour des élections législatives – Mairie de 8 h à 18 h.

**Dimanche 07 juillet** – 2<sup>e</sup> tour des élections législatives – Mairie de 8 h à 18 h.

### FESTIVAL B.D. - LES COURANTS

**Samedi 06 juillet et dimanche 07 juillet**

17<sup>e</sup> édition du Festival B.D. Les Courants organisé par l'association « Prise d'Asso ». De 10 h à 18 h sur l'île au centre bourg. 30 dessinateurs et exposants. Entrée Libre - Restauration/Buvette.



### MERCREDI 10 JUILLET

- 17h Atelier réparation vélo
- 20h Soirée GUINGUETTE « LE CYCLO BAL »
- 23h Feu d'artifice soirée « Moules-Frites » du Comité des Fêtes (14 € sur réservation au 06 03 31 39 02) Entrée libre – Buvette.

### VISITE GUIDÉE DU CENTRE BOURG ET DE LA BERGERIE LA CORBINIÈRE

**Mercredi 31 juillet** – Organisée par le Pays Loire Touraine RDV à 10h30 à l'église – Tarif : 7 € (gratuit : -de 18 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap).

### VISITE GUIDÉE EN NOCTURNE DU CENTRE BOURG ET DE L'ÉGLISE

**Samedi 24 août** – Organisée par le Pays Loire Touraine RDV à 20h30 devant l'église – Tarif : 8 € (gratuit : -de 18 ans, demandeurs d'emploi, personnes en situation de handicap).

## MAIRIE

4 Place de l'Église – 37530 SAINT-OUEN-LES-VIGNES  
02 47 30 18 87 / mairie@saint-ouen-les-vignes.fr  
[www.saint-ouen-les-vignes.fr](http://www.saint-ouen-les-vignes.fr)

### HORAIRE D'OUVERTURE :

Lundi : 14 h – 17 h 30  
Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 08 h – 12 h / fermé l'après-midi  
Mercredi : fermé



Actualité aussi sur facebook :  
@StOuenLesVignes • Mairie

### HOMMAGE À JEAN RISTAT – CONCERT À L'ÉGLISE

Dimanche 08 septembre à 15 h, organisé par Un Temps Cité.



### CINÉ CONCERT EN PLEIN AIR

**Vendredi 20 septembre** – Ciné concert en plein air « L'Homme et la Nature » organisation : Bul' de Mômes Projection à la tombée de la nuit du film Petite restauration Amap'tite grange – Buvette A.P.E.

### JOURNÉES DU PATRIMOINE

**Samedi 21 et dimanche 22 septembre** : à la découverte de l'orgue de l'église, visite organisée par Un Temps Cité  
**Dimanche 22 septembre** à 17 h : visite surprise d'un lieu historique de Saint-Ouen-les-Vignes

### RALLYE NATURE

**Samedi 05 octobre** à partir de 14 h 30 – Rando avec animations et ateliers. Organisation Bul' de Mômes.

## ÉTAT CIVIL



### TOUTES NOS FÉLICITATIONS

**Ezyo FONTAINE**, né le 16 novembre 2023  
**Yéléna GALLOIS**, née le 30 novembre 2023  
**Noé FEFEU**, né le 1<sup>er</sup> février 2024  
**Léandre GIRARDOT**, né le 28 avril 2024  
**Lila Suzanne OSÉ**, née le 8 juin 2024



### AVEC NOS REGRETS

**Marcelle GUIBOA épouse DINOUARD**, décédée le 19 janvier 2024  
**Jacqueline GAUTHIER veuve HÉRIVault**, décédée le 30 janvier 2024  
**Geneviève FEIREISEN**, décédée le 8 février 2024  
**Jacqueline MOREL d'ARLEUX veuve DANIAUD**, décédée le 12 mars 2024  
**Jean-Mary DEFEINGS**, décédé le 17 mai 2024  
**Jacques TAILLANT**, décédé le 24 mai 2024  
**Philippe BLONDEAU**, décédé le 05 juin 2024

Afin d'être en conformité avec le RGPD (Règlement Général de Protection des Données), les événements concernant l'état civil ne sont publiés qu'avec l'accord des familles. Merci de votre compréhension.

### PERMANENCES :

#### MAIRE :

**M. Philippe DENIAU** : samedi de 10 h à 12 h et sur rendez-vous

#### ADJOINTE ENVIRONNEMENT-URBANISME :

**Mme Sophie PETIT** : vendredi de 15 h 30 à 17 h 30 sur rendez-vous

#### ADJOINT BÂTIMENTS-VOIRIE-CIMETIÈRE-NUMÉRIQUE :

**M. Dominique GEAY** : samedi de 10 h à 12 h

#### ADJOINTE AFFAIRES SCOLAIRES ET SOCIALES :

**Mme Claudette COURTOIS** : vendredi de 10 h à 12 h

#### ADJOINT COMMUNICATION-ANIMATION-CULTURE :

**M. Patrick TURBAT** : mardi de 10 h à 12 h

